

Les demandes de passeport à Château-Thierry

Pour la prise de rendez-vous, merci de cliquer sur le lien suivant :

<https://www.rdv360.com/ville-chateau-thierry-02400-chateau-thierry>

Merci de votre compréhension.

Pour obtenir un passeport, une prise de rendez-vous auprès de l'État-civil est indispensable. Le formulaire ci-dessous vous permet de prendre rendez-vous. En cas d'empêchement, merci de nous en informer le plus tôt possible.

Attention : avant de remplir le formulaire ci-dessous, consultez la liste des pièces à fournir.

Pour le retrait d'un titre (carte nationale d'identité et/ou passeport) **merci de prendre rendez-vous auprès du service État-civil**. Tout titre non retiré dans un délais de 3 mois suivant son émission sera détruit.

Coordonnées

Mairie de Château-Thierry
place de l'Hôtel de ville
02400
Château-Thierry



Repères :

- **Service État-civil**

Lundi 10h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi à jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Samedi : 8h30 à 12h Attention uniquement sur RDV

- La présence d'un des parents est obligatoire pour les demandes concernant les mineurs.

Voir aussi :

[En savoir plus sur le site du Service-Public](#)

[Acheter ses timbres fiscaux en ligne](#)

[Suivre sa demande de passeport](#)

Contact :

Mairie de Château-Thierry

Service État-civil

Place de l'Hôtel de ville

02400 Château-Thierry

03 23 84 86 85

etat-civil@chateau-thierry.fr

Emplacement :

Mairie de Château-Thierry
place de l'Hôtel de ville
02400 Château-Thierry

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/passeport-biometrique>